



ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
 datent des 1^{er} et 16 de chaque mois
 et
se paient d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
 Trois mois..... 5 fr.
 Six mois..... 9 fr.
 Un an..... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
 Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr.,
 Un an 20 fr.
 Envoyer avec la demande d'abonnement
 un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mercredi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS
 LES INSERTIONS
 sont reçues au
 Bureau du Journal du Lot
 et
 se paient d'avance

Annonces..... 25 c. la ligne
 Réclamations..... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
 MM. Laffite et Co, place de la Bourse
 8, sont seuls chargés, à Paris de recevoir
 les annonces pour le Journal du Lot

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement final est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Le Journal du Lot est désigné pour les annonces administratives de l'arrondissement de Cahors, — pour les annonces judiciaires et administratives de l'arrondissement de Figeac, — et, par extrait, pour les annonces judiciaires et administratives de l'arrondissement de Gourdon.

Bourse de Paris.

	R ^{te} 3 p. 0/0	1/2 p. 0/0
Du 6 décem.	72 90	102 »
Du 7	72 95	102 50
Du 8	72 85	102 50

Cahors, le 8 Décembre 1869

BULLETIN

Le scrutin pour l'élection d'un député dans la 4^e circonscription de la Seine, a donné les résultats suivants :

Inscrits.....	42,500
Votants.....	20,904
M. Glais-Bizoin.....	16,680
M. Armand Barbès.....	3,197 (Nuls)
Divers, blancs et nuls.....	1,027

On voit que le nombre des abstentions a été considérable. Cependant M. Glais-Bizoin a obtenu 5,000 voix de plus qu'au premier tour. L'insuccès de la candidature ininterrompue de M. Armand Barbès, qui a réuni 3,197 voix seulement, montre que le parti ultra-révolutionnaire perd du terrain.

Une dépêche de Rome annonce que le Pape a approuvé un décret de la congrégation de l'Index qui condamne quatre ouvrages, entre autres le Pape et le Concile par Janus. On suppose que Janus est un pseudonyme du chanoine d'Ollinger, et l'histoire critique de la superstition par Stefanovi.

Le nombre des évêques arrivés à Rome s'élevait à la date du 5 décembre à 520.

Un journal italien annonce que Garibaldi, mieux portant, va se rendre à Naples pour prendre part à l'anti-concile.

D'après une correspondance privée de Florence, le ministre Cialdini serait à la veille d'être constitué. Le général aurait la présidence du conseil et le portefeuille des affaires étrangères ; M. Sella serait ministre des finances ; M. Bixio de la marine ;

M. Bertole-Viale, de la guerre ; M. Depretis, des travaux publics et M. Torrignani, de l'agriculture. Aussitôt constitué, le ministre demanderait l'exercice du budget.

Un télégramme de Madrid, après avoir dit que dans la réunion de la majorité qui a été tenu samedi dernier, il a été décidé de compléter le nombre des membres de la commission de la Constitution qui doit rédiger la loi sur les formalités à remplir pour l'élection du souverain, ajoute : « On infère de cette décision que l'on persiste à choisir le duc de Gènes comme roi d'Espagne. »

L'Empereur d'Autriche est arrivé le 6 décembre au matin, à Vienne ; l'Impératrice avait quitté Trieste, la veille au soir, se rendant à Ancône et de là à Rome.

Un journal de Vienne parle de la découverte qui viendrait d'être faite à Constantinople d'une vaste conspiration Bulgare, de nombreuses arrestations auraient été faites à Constantinople et en Bulgarie. Il est bon de n'accepter cette nouvelle que sous-bénéfice d'inventaire.

Pour le bulletin politique : A. Laytou.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas.)

Rome, 3 décembre.

Le nombre des évêques étrangers arrivés à Rome était à midi de 469.

Le programme latin officiel de l'ouverture du Concile a paru. Il est conforme à l'analyse télégraphique qui a été publiée le 27 novembre.

La cérémonie durera au moins six heures. D'après la liste officielle, les personnages remplissant des charges particulières auprès du Concile comme secrétaires, notaires, scrutateurs, maîtres de cérémonies ou introducteurs, sont au nombre de 48.

Tous les prélats italiens, moins cinq, ont prêté hier serment entre les mains du Pape.

Rome, 4 décembre.

La Civita Cattolica publie aujourd'hui un troisième et dernier article contre l'ouvrage de Mgr Maret.

La Civita garde le silence sur les observations émises par Mgr Dupanloup au sujet de la discussion ouverte sur la question de l'infailibilité personnelle du Pape. A l'avertissement de Mgr Dupanloup elle se borne à répondre qu'elle ne croit pas prudent par respect pour l'évêque de repousser les accusations de l'écrivain privé.

La majorité du Corps législatif se reconstitue. Il y a eu quelques jours d'hésitation, mais grâce aux efforts du centre droit à la tête duquel s'est placé M. Emile Ollivier, un programme a été arrêté, qui servira de mot de ralliement à tous les conservateurs libéraux dévoués à la politique impériale. Ce programme a été très favorablement accueilli et la plupart des journaux louent avec raison son libéralisme. Une grande tâche est indiquée ; ce concours de tous est réclamé, et une longue voie se trouve ouverte dans laquelle devront marcher d'abord les collaborateurs dévoués de celui qui, après avoir garanti l'ordre, ne trouve pas mauvais qu'on définisse d'avance l'idéal de l'avenir. La situation devient donc excellente.

Il y a lieu toutefois de préserver l'opinion de cet engouement exagéré de cet esprit de hâte qui stérilise les plans les mieux conçus en exigeant leur réalisation immédiate, sans tenir compte de l'opportunité de la mise en pratique des mesures à prendre ou de la maturité de leur préparation. Lorsque la lettre impériale du 19 janvier 1867 parut, l'impatience d'un certain public réussit bientôt à faire croire que les promesses du souverain ne seraient pas suivies d'effet ; après l'adoption du dernier Sénatus-consulte, on affecta encore de dire que ses dispositions seraient éludées, parce que la parole impériale n'avait pas reçu la sanction foudroyante d'un nouveau fiat lux. Il faut donc nous tenir en garde contre cette tendance que les hommes de parti ne manquent jamais d'exploiter, grâce à l'inexpérience des gens honnêtes.

Plusieurs des réformes contenues dans le programme du centre gauche pourront recevoir une application prochaine, mais il en est d'autres qui devront être l'objet de nombreuses études. Ce ne sera point par exemple, dans l'espace de quelques mois qu'on pourra approfondir les matières délicates qui se rattachent à la réforme de notre système administratif. On ne change pas du jour au lendemain, sans réflexion et sans tâtonnements, des habitudes, des rouages, des besoins consacrés par tant d'années. Nous ne saurions donc trop le répéter : le programme arrêté dans la réunion tenue chez M. Jossseau et qui a réuni jusqu'à ce moment environ 115 adhésions, ne doit être considéré

pour la première fois depuis deux ans, revoyait Alix.
 — Silence ! fit Restaud en entraînant l'amoureux, votre fiancé vient de sauver la reine !
 — Mais c'est Alix ! lui riposta vivement Etienne.
 — Parbleu ! croyez-vous que le chancelier ne l'a protégée, depuis si longtemps, que pour la voir obscure et ignorée?... Venez, venez !
 Soudain une porte s'ouvrit à deux battants et le maître des cérémonies annonça :
 — Leurs majestés le roi et la reine-mère sont servis !...
 Charles IX et Catherine de Médicis entrèrent dans une luxueuse salle à manger, où les suivants ceux des masques que Raoul avait désignés pour s'asseoir à la table royale.
 Cette salle à manger formait un long rectangle à portes ogives ; mais les portes, à l'exception de celle communiquant aux salons de réception, avaient été enlevées et remplacées par de vastes draperies.
 Le roi et la reine-mère prirent place, l'un en face de l'autre, à un festin somptueusement servi.
 A côté d'eux, s'assirent le chancelier, les grands officiers de la couronne, parmi lesquels était le comte de Retz, et les principaux chefs de la haute noblesse française.
 Quand le repas fut à peu près au milieu de son cours, — lorsqu'une gaieté expansive commença à régner parmi les convives, — des joueurs de luth et de cythare pénétrèrent dans la salle du festin, puis, à leur suite, entrèrent des

que comme un idéal auquel on doit tendre par des réformes successives qui viendront à la discussion du Corps législatif, seulement lorsqu'elles auront été sérieusement examinées et mûries. Il ne saurait être question d'une tâche immédiate.
 Ce qui se passe à l'étranger doit nous servir d'exemple. Naguère encore nous avons vu la question de la réforme électorale soulevée en Angleterre et n'être résolue qu'après deux ou trois années d'élaboration. Ne nous laissons donc pas égarer par ceux qui ne manqueraient pas d'exploiter le retard qui sera nécessairement apporté à la mise à exécution de la plupart des réformes dont on s'occupe. Agir autrement serait ne point tenir compte des plus chers intérêts du pays, lequel réclame non un bouleversement subit, mais des améliorations successives. HAVAS.

Voici la substance du Manifeste auquel, comme nous le disons plus haut, un certain nombre de membres de la majorité, 115 environ, ont donné leur adhésion et leur signature :
 Au dehors la paix.
 Rétablissement complet du gouvernement parlementaire.
 abrogation de la loi de sûreté générale.
 Attribution des délits de presse à la juridiction du jury.
 Abolition de l'impôt du timbre sur les journaux.
 Restitution aux parties du droit de choisir les journaux pour l'insertion des publications judiciaires et légales.
 Droit exclusif pour le législateur de déterminer les circonscriptions électorales.
 Choix obligatoire des maires parmi les membres du conseil municipal.
 Décentralisation sérieuse, tant au point de vue des communes, des cantons et des départements, qu'au point de vue des droits privés des citoyens.
 Remaniement complet de l'article 75 de la Constitution de l'an VIII, et la suppression absolue dans trois cas :
 1° En matière électorale ;
 2° En ce qui concerne les atteintes portées par les fonctionnaires à la propriété des citoyens ;
 3° En ce qui concerne les atteintes, portées par les fonctionnaires à la propriété des citoyens.
 Pour extrait : A. Laytou.

almées, masquées d'un loup blanc.
 Aux doux sons des instruments antiques, les almées exécutèrent les poses les plus gracieuses.
 Parmi elles une seule ne dansait pas, — occupée qu'elle était à jouer du tambour de basque.
 Les poses étant terminées par un simulacre de pyramide humaine, au milieu de fleurs entrelacées, les danseuses orientales s'accroupirent sur les tapis et, de toutes parts, — le roi donnant l'exemple, — tomba sur les therpiores asiatiques une pluie de bijoux et de bonbons.
 Le chancelier se levant alors :
 — Sire, dit-il à Charles IX, ces gracieuses enfants de l'Asie sollicitent la haute faveur de présenter le dessert aux convives de Votre Majesté.
 — J'y consens de grand cœur ! répondit le roi jamais la beauté ne fut déplacée dans un festin !
 Ces mots achevés, les officiers de bouche, qui se tenaient autour de la table, remirent aux almées des assiettes de pâtisseries et de sucreries, et, sautillantes et déroulant les plis tortueux de leurs tailles de guêpes, les danseuses s'avancèrent.
 — Si elle réussit, j'aurai un bon gardien dans la place, pensait en cet instant le duc d'Alenay, en regardant l'almée au tambour de basque.
 — Je mets une condition, toutefois, au désir exprimé par notre aimable chancelier, fit tout à coup le roi.
 — Lequel, sire ? riposta Raoul.

SÉNAT
 Compte rendu sommaire de la séance du Vendredi 3 décembre 1869.

PRÉSIDENCE DE SON EXCELLENCE M. ROUHER.

La séance est ouverte à 2 heures 1/4.
 Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. le vice-amiral Comte Bouët-Willauriez, l'un des secrétaires élus est adopté.

M. Chaix d'Est Ange, sénateur - secrétaire, donne lecture de lettres par lesquelles S. Exc. le Maréchal Forez et S. Exc. le Général comte Flahaut, Grand Chancelier de la Légion d'honneur, s'excusent de ne pouvoir assister aux séances du Sénat, par suite de l'état de leur santé.

M. le Président prononce une allocution à l'occasion des pertes éprouvées par le Sénat depuis la dernière session ; elles sont au nombre de trois, savoir : le Maréchal Niel, le vice-amiral Baron Grivel, et M. Sainte-Beuve.

Cette allocution, plusieurs fois interrompue par des marques nombreuses d'adhésion est suivie d'un mouvement général d'approbation.

L'ordre du jour appelle les rapports de la commission des pétitions.

MM. Manceaux, Genteur, Vernier, Chamblain et Migneret, conseillers d'Etat, sont présents au banc des commissaires du gouvernement.

M. Suin, rapporteur :
 Le sieur Bonnelous, conseiller de l'arrondissement de Caen, demeurant à Paris, signale les inconvénients qui résultent de la simultanéité des opérations électorales pour le conseil général et le conseil d'arrondissement, les votes pour l'un et pour l'autre candidat peuvent être mélangés, et par suite devenir nuls.

Le pétitionnaire exprime le vœu que des réformes soient apportées sur ce point et indique comme remède de l'état de choses actuel, la fixation à deux époques distinctes des élections lors du renouvellement triennal.

La commission propose le renvoi à S. Exc. le ministre de l'intérieur.

Après un court débat auquel prennent part M. Le Verrier, M. de Maupas et M. le Président, le Sénat prononce le renvoi de la discussion à une séance ultérieure.

M. Suin, rapporteur :
 Le sieur Thierry, juge de paix du canton de Pesmes (Haute-Saône), demande :

— C'est que ces almées se démasquent également.
 En un clin-d'œil le roi fut obéi.
 Alors apparurent, aux yeux des convives ébahis, les plus jolies et les plus gracieuses filles d'honneur du Louvre.

En même temps, Catherine de Médicis étouffait une exclamation de stupeur et d'incrédulité.
 Dans l'almée qui avait joué du tambour de basque, — et qui lui offrait le dessert, — elle venait de reconnaître Marie Touchet.

Elle repoussa brusquement l'assiette que lui présentait la favorite déçue, et le dessert tomba sur le parquet.

— Malédiction ! je croyais cette femme ensevelie depuis longtemps dans la tombe ! pensa Catherine en dardant sur l'Orléanaise son regard de vipère.

— Je vous prie de m'excuser, madame, dit hypocritement Marie, en se baissant pour ramasser le dessert royal, je ne l'ai pas fait exprès !...
 — Quand elle se releva, ce fut alors seulement que Charles IX aperçut son ancienne maîtresse.

Tout d'abord il l'a fixa d'un air indécis, — puis leurs regards se croisèrent, et, au moment où Catherine s'écriait :
 — Sortez ! mais sortez donc !
 Le roi riposta aussitôt :
 — Restez ! Marie !... je suis heureux de vous revoir !...
 — Catherine, atterré, ne souffla plus un seul mot.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
 du 8 décembre 1869. (N° 58)

LE TUEUR DU ROI

Roman historique,
 PAR TURPIN DE SANSAY

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE VI

Le souper de Carnaval.

(Suite)

— Eh ! quoi ! un pareil manque à l'étiquette, seigneur chancelier ! fit le roi en désignant le domino rose, qui, seul, n'avait pas dévoilé ses traits.
 — Pardonnez, Sire, balbutia le duc ; mais... cette dame de haute lignée désirerait !...
 — Ne pas être connue ? Eh ! je le conçois parbleu bien !
 La foule observait attentive et anxieuse.
 — Enfin, l'Autrichienne ne se fera plus un

Reproduction autorisée en vertu du traité avec la Société des gens de Lettres.

1° Que les honoraires des actes notariés soient réglés par un tarif général et uniforme; 2° Que jusqu'à la publication de ce tarif, les notaires soient invités à se conformer strictement à la disposition de l'article 173 du tarif de 1807...

Conformément aux conclusions du rapport, le Sénat ordonne le dépôt de la pétition au bureau des renseignements.

M. le Baron de Ladouette, rapporteur: Le maire et dix-neuf habitants de Visan (Vaucluse), demandent qu'on établisse dans leur commune un service postal dont l'importance soit proportionnée aux besoins de la localité.

La commission propose l'ordre du jour. Un court débat s'engage au sujet de cette conclusion. MM. Leverrier, Michel Chevalier et Chaix d'Est Ange, estiment qu'il y aurait lieu de renvoyer la pétition au Ministre des finances. Mais sur la demande de M. Manceaux, commissaire du gouvernement, le Sénat ajourne la discussion à la prochaine séance.

M. le Baron de Ladouette, rapporteur: Le sieur André à Lodève (Hérault), demande que le siège du Corps législatif soit transporté de Paris à Nîmes. (Hilarité). — Ordre du jour.

Le Sénat passe à l'ordre du jour, sans discussion sur diverses pétitions au sujet desquelles des rapports sont présentés par MM. Suin, le 1er vice-président Boudet et le Baron de Ladouette. Le Sénat s'ajourne à mardi.

La séance est levée.

Nouvelles du Jour

L'Impératrice est arrivée dimanche au palais des Tuileries. La santé de S. M. est excellente.

On annonce qu'il se forme en Angleterre une Société philanthropique, ayant pour but de faciliter le mariage des jeunes filles pauvres.

Une dépêche de Rome annonce que les Pères du concile se sont réunis le 3 décembre, dans la chapelle Sixtine, en assemblée pro-synodale, et ont prêté serment en présence du Pape.

Dans une réunion de libres penseurs, tenue à Belleville, on a décidé l'envoi de délégués à l'anti-concile de Naples pour le 8 décembre. Il partira de Paris et de la France, environ cent délégués.

D'après un journal, plusieurs députés auraient l'intention de présenter au Corps législatif une proposition « tendant à rouvrir les portes de la France à tous les exilés princes ou républicains: M. Ledru-Rollin aussi bien que les princes d'Orléans et le comte de Chambord.

On dit que M. le premier président de la cour impériale a convoqué pour lundi les conseillers du ressort pour les consulter au sujet des attaques injurieuses dont la magistrature est l'objet de la part de certains journaux.

Tous les journaux sont remplis de détails sur l'inauguration du canal qui rejoint les deux mers. La question est à l'ordre du jour: chacun discute l'œuvre de M. de Lesseps, mais peu la connaissent réellement. Il était à souhaiter qu'il parût un livre complet, impartial, clair et exact, d'un prix minime pour qu'il pût se répandre.

M. Elie Sorin a entrepris cette tâche et l'a su mener à bonne fin. Son livre: SUEZ,

— Depuis de longues années que vous avez quitté la Cour, reprit le roi avec une émotion mal contenue, j'ai conservé de vous un doux souvenir, chère belle, et je veux vous recevoir encore, quoique vous m'avez abandonné!... Venez, je vous attends dans mon palais!

— Sire, pourrai-je oser franchir sans crainte le pont-levis du Louvre? murmura Marie Touchet en regardant Catherine.

Depuis la nuit fatale de la Saint-Barthélemy, nul que moi ne donne d'ordres en France, riposta Charles IX avec énergie: je vous attendrai donc au Louvre, et veux que bonne réception vous y soit préparée!

Je me conformerai au désir de mon roi, conclut Marie Touchet en s'inclinant avec grâce.

Puis elle disparut sans que la reine-mère parût s'apercevoir de l'absence de sa plus mortelle ennemie.

— La partie est gagnée, pensa le duc d'Altenay, dont le front s'illumina d'un éclair de joie.

Cette scène semblait avoir transfiguré Charles IX.

Il se leva, comme en proie à une surexcitation extraordinaire, et saisissant sa coupe de cristal: — Messieurs, je bois au bonheur de la vie! s'écria-t-il.

— Qu'on apporte le vin d'honneur de Sa Majesté! riposta d'une voix sonore le chancelier de la Couronne.

A ces mots, le comte de Retz se leva et saisit, des mains de Restaud, un plateau de vermeil sur lequel se trouvaient un flacon de Johannisberg et

Histoire de la jonction des deux mers (1), est une étude consciencieuse du sujet; il a écrit d'après les documents les plus sûrs. Rien d'aride, rien de technique dans cette véritable histoire d'une entreprise qui touche cependant à la science. On ne saurait s'imaginer, avant de l'avoir lu, combien ce récit est attachant; on se prend d'un intérêt incroyable devant cette lutte formidable de l'homme avec la matière; à certaines pages, les peintures brillantes et abondantes et animent le sujet d'une façon des plus heureuses.

L'œil lui-même trouve sa part de jouissances dans cet intéressant ouvrage. Deux jolies cartes aident au développement des faits racontés. Puis, pour compléter l'œuvre, un grand et magnifique panorama en couleurs, simulat une vue en relief de l'isthme, fait juger d'un coup d'œil les difficultés et l'importance du succès obtenu. Ajoutons enfin que le prix minime de ce beau volume ne contribuera pas peu à son succès.

(1) SUEZ, Histoire de la jonction des deux mers, par ELIE SORIN, 4 vol. avec cartes et plan panoramique en couleurs. — 2 fr., chez Brunet, éditeur, 31, rue Bonaparte, à Paris. — Dans les départements, chez tous les libraires. — Franco, par la poste, 2 fr. 25.

Pour extrait: A. Layton.

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT

Table with 4 columns: JOURS, FÊTES, FOIRES. Rows for 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31.

Les souscripteurs aux débats du Corps législatif, recevront avec le numéro de ce jour, le compte-rendu des séances 2, 4, et 5.

Ce matin, à dix heures trente minutes, — habituons-nous à compter les minutes, — un train lancé à toute vitesse arrivait en gare, portant la Commission de réception de l'embranchement de Cahors à Libos qui venait se compléter au chef-lieu. La population s'était transportée en foule aux abords de la voie.

Encore quelques jours, et Cahors communiquera avec les grands centres, sans l'intermédiaire de ces Messageries paresseuses qui ne peuvent plus raisonnablement rouler leur anachronisme, en ce temps où l'électricité et la vapeur rivalisent pour supprimer les distances.

On dirait, à voir la transformation merveilleuse de la Rivière du Pal, exécutée comme par enchantement dans dix-huit mois à peine, que la Compagnie d'Orléans a voulu venger notre pays des hésitations et des nonchances incroyables qui l'avaient jusqu'à ce jour privée d'une voie ferrée.

Toutes ces constructions chefs-d'œuvre d'élegance, cette gare superbe, ce lieu désert dont on a fait une petite ville coquette et bruyante, tout cela étonnera l'étranger arrivant dans nos murs, et dans cette luxuriante vallée du Pal où le train le portera, il ne saura ce qu'il doit admirer le plus, des monuments grandioses du moyen-âge ou de ceux plus délicats, mais plus utiles peut-être, de temps modernes. A quelques pas de la gare se dresse le vieux Pont Valentré, le Pont du Diable de la légende, avec ses hauts tours massives; dans le lointain, la Cathédrale, le lycée où, avec tant d'autres esprits distingués, le directeur de la Compagnie d'Orléans a fait ses premières études; au nord les vieux Remparts évanouïs aujourd'hui par la vapeur; au couchant les collines fécondes où rougit notre vin trop méconnu; plus loin la belle fontaine des Chartreux remarquable lorsqu'elle veut bien couler ses grandes eaux.

Tout cela est beau, réellement beau et vous jette malgré vous dans la description et la poésie.

Déplorons encore une fois la destruction récente des ruines du Cirque Gallo-Romain que les archéologues chercheront vainement à sa place si souvent foulée, et qui attestait dans un présent un peu terne, la splendeur de l'antique Divona.

Mais ce n'est pas à l'heure où notre pays va prendre un nouvel essor, qu'il convient de s'attrister au souvenir de son passé. Au contact de l'étranger qui affluera dans nos murs, notre ville doit se transformer, le commerce et l'industrie renaître et à l'exemple des villes voisines naguère inconnues, aujourd'hui importantes, Cahors doit se ranimer au souffle généreux et vivifiant du progrès. La Compagnie d'Orléans nous a ouvert grandement les voies du dehors, elle s'est sacrifiée sans compter; à nos édulces de répondre à ses largesses et de favoriser par tous les moyens en son pouvoir les justes aspirations de notre cité. Que de larges voies soient percées et portent l'air et la vie dans les bas quartiers de la ville; qu'un champ de Foire soit voté avec d'autant plus d'ensemble que le besoin s'en fait plus généralement sentir; que les avenues déjà existantes, notamment celle de la Gare aux Boulevards, soient régularisées par des trottoirs et convenablement appropriées à leur nouvelle destination. On n'a jamais à regretter les grandes impulsions que l'on donne, et l'initiative dans les questions d'intérêt public est le propre des administrations habiles.

Nous sommes heureux d'apprendre que l'administration locale, renouant à une inauguration retentissante, a décidé que la somme destinée aux fêtes, serait versée au Bureau de Bienfaisance. Cette résolution honore ceux qui l'ont prise. Si par de tels actes, exempts de faste, on ne caresse pas une vaine popularité, on mérite, à coup sûr, l'approbation de tous les gens de cœur. Nous ne saurions trop applaudir à la pensée qui a dirigé nos édiles; et la Compagnie d'Orléans, qui s'y associe, assure-t-on, de la façon la plus large, ne pouvait mieux inaugurer ses travaux qu'en les faisant bénir par les pauvres, que ses bienfaits vont soulager.

LOUIS LAYTON.

Ainsi que nous l'avons annoncé dans un de nos derniers numéros, la société agricole et industrielle du Lot émue par les démarches actives que font, en ce moment diverses industries afin d'obtenir la suppression des

traités commerciaux, vient d'adresser à M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce une pétition que nous croyons utile de reproduire:

Monsieur le ministre,

En présence des protestations qui s'élèvent dans quelques centres manufacturiers contre les traités de commerce, la société agricole et industrielle du Lot, croit de son devoir d'affirmer hautement son opinion en faveur de la liberté commerciale.

Elle espère que le gouvernement persévéra dans la voie où il est entré et que, loin de revenir sur une réforme qui doit être féconde pour le bien-être matériel et moral des nations, il voudra la compléter en lui donnant une base plus large et plus libérale.

Mais elle pense que, pour remplir son but, le libre-échange a besoin d'être pratiqué avec sincérité et réciprocité; qu'il doit être affranchi de toutes les entraves et qu'il exige des moyens de transport faciles et à bon marché.

Enfin la société croit qu'il est à la fois illogique et préjudiciable de conserver nos douanes intérieures, si lourdes du reste pour le pauvre, et que le gouvernement ne saurait trop tôt les faire disparaître.

La circulaire suivante vient d'être adressée à MM. les Présidents des Sociétés d'Agriculture et des Comices:

Monsieur le Président,

Par ses relations avec toutes les associations agricoles, et par le nombre de ses membres qui sont dispersés sur tous les points de l'Empire, la Société des agriculteurs de France est, à vrai dire, d'après l'esprit de sa fondation, une enquête agricole et permanente, faite par l'agriculture elle-même, sans pression extérieure, sous l'impulsion de l'initiative individuelle.

Le gouvernement vient d'ouvrir devant le conseil supérieur du commerce, de l'agriculture et de l'industrie, une formation sur l'état actuel des grandes industries du pays. Le commerce, les arts et les manufactures sont constitués de manière à pouvoir, par leurs chambres électives faire connaître leurs observations et leurs vœux. Il importe, pour maintenir l'équilibre de nos forces productives, que l'agriculture ne demeure pas dans l'inaction. Le 14 février 1870 commença la session générale de la Société des agriculteurs de France, dans ces assises seront débattus les intérêts divers de notre économie rurale, notamment ceux de la production des céréales, des laines, de la viande, du vin, du sucre et des alcools.

C'est en vue de réunir les éléments d'une discussion approfondie que la Société ouvre dès à présent une enquête écrite, dans laquelle l'agriculture, livrée à ses seules inspirations, pourra exprimer toute sa pensée.

J'ai l'honneur, M. le président, de vous prier de vouloir bien demander l'avis de votre association sur les questions mentionnées au programme ci-joint, et cela sans préjudice des autres questions agricoles, d'intérêt général ou d'examen et de signaler à l'attention de la Société. Il serait très-important que vos délibérations fussent transmises au siège de la Société des agriculteurs de France, 43, rue du Bac, à Paris, le 1er février 1870, au plus tard. Une commission en fera l'objet d'un rapport, qui sera lu en session générale. Tous les documents ainsi réunis seront déposés dans les archives de la Société, et tenus constamment à la disposition des agriculteurs. J'ajoute que notre plus vif désir serait de voir votre association accrédi-té de délégués spéciaux, qui viendraient développer vos propositions devant l'assemblée générale.

Permettez-moi, monsieur le président, d'espérer que vous voudrez bien seconder la Société dans cette œuvre d'intérêt national.

Recevez, M. le président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le président de la Société, BROUÏN DE LUZY.

Le secrétaire général, E. LECOUTEUR.

Paris, 28 novembre 1869.

QUESTIONNAIRE.

1° Peut-on remédier à la dépréciation du prix des laines, et par quels moyens? — Le renchérissement de la viande offre-t-il un dédommagement suffisant aux producteurs de laine?

2° La production et le commerce des céréales

madame.

C'était la reine, en effet, que la frayeur avait fait s'enfuir de l'hôtel du chancelier à l'aspect du roi, et qui, égarée dans les rues de sa capitale, ne trouvait pas le chemin du palais.

Marie Touchet déclina reconduisit l'épouse du roi jusqu'à un guichet du Louvre, — par lequel elle était maintes fois entrée, — et, là:

— Demoiselle d'honneur de la reine-mère! dit-elle à l'arquebuisier en faction.

La sentinelle ouvrit le guichet.

— Merci, madame, fit à voix basse Elisabeth à sa compagne de route. Prenez cette baguette, et gardez-la en souvenir de notre rencontre.

— Je vous en remercie, reprit la favorite déçue. Je ne saurais accepter de vous un gage de si haute estime.

— Pourquoi?

— Peut-être le saurez-vous plus tard, Majesté.

Après cette réponse, Marie Touchet s'éloigna, pendant que la reine Elisabeth rentrait au Louvre, en se disant au fond de son cœur:

— Je ne sais si je me trompe, mais il me semble que Raoul ne m'aime pas!

Laissiez l'épouse de Charles IX regagner ses appartements et revenons à la salle de festin, dans l'hôtel du chancelier de la Couronne.

Profitant du tumulte causé par la folle gaieté de ses convives, le duc d'Altenay s'approcha de Restaud, qui, dissimulé derrière une draperie, lui avait fait un signe mystérieux.

— Que veux-tu? lui demanda-t-il.

rencontrent-ils des obstacles sur lesquels il y ait lieu d'appeler l'attention du législateur?

3° La viticulture réclame-t-elle des moyens d'étendre la consommation intérieure ainsi que l'exportation de ses produits?

4° Les industries agricoles, notamment celles qui produisent l'alcool et le sucre ont-elles besoin de modifications dans le régime économique auquel elles sont soumises?

5° Y a-t-il d'autres branches de la production agricole qui, dans votre région, souffrent d'une crise sur laquelle il serait nécessaire d'appeler l'attention publique et celle du législateur?

Au moment où plusieurs monnaies vont cesser d'être reçues dans les caisses publiques, nous rappelons qu'à partir du premier janvier, les monnaies françaises et étrangères dont le cours reste légalement autorisé en France sont:

1° Les pièces françaises sur lesquelles la tête de l'Empereur est ceinte d'une couronne;

2° Les pièces suisses à dater de 1860;

3° Les pièces italiennes à dater de 1863;

4° Les pièces belges à l'effigie de Léopold II;

5° Les pièces pontificales de 1 lira.

L'Empereur s'est inscrit pour une somme de 2,000 fr. sur la liste de souscription au monument que la ville de Muret se propose d'élever à la mémoire de M. le maréchal Niel.

Des comités libre-échangistes très-actifs s'organisent dans les départements de la Charente et de la Charente-Inférieure.

Un arrêté du ministre de l'agriculture et du commerce forme la commission des épizooties, et la charge de toutes les questions relatives aux maladies épizootiques ou contagieuses au bétail, et aux mesures de police sanitaires propres à en arrêter les progrès.

Le comité de gendarmerie a commencé à tenir ses séances pour le classement des officiers de cette arme proposés pour le grade supérieur et pour les officiers de l'armée qui, après examens passés devant les inspecteurs-généraux, se destinent à entrer dans la gendarmerie.

La compagnie des sapeurs-pompiers de la ville de Cahors a célébré samedi dernier, la fête patronale à dix heures du matin, dans l'église Cathédrale. A l'issue de la cérémonie, un banquet a eu lieu Hôtel Taillade.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

Compositions du 15 au 20 novembre 1869.

Mathématiques élémentaires.

Histoire. — 1 Pech, L.; 2 Dubois.

Philosophie.

Physique. — 1 Dulac; 2 Queyssac.

Mathématiques préparatoires.

Physique. — 1 Guéguen; 2 Bénétre.

Réthorique.

Version grecque. — 1 Tardieu; 2 Salgues.

Seconde.

id. 1 Dugès; 2 Deloncle.

Troisième.

id. 1 Mayzen; 2 Deloncle.

Quatrième.

id. 1 Labie; 2 Lapouble.

Cinquième.

id. 1 Lachiche; 2 Taillade.

Sixième.

id. 1 Calmels; 2 Lavoisot.

Septième.

id. 1 Lasroux; 2 Pujade.

— Monseigneur, les mal-contentes attendent dans les salons de réception.

— Bien. Veille à ce que personne ne se dirige de ce côté.

— Oui monseigneur.

— Et sous quelque prétexte que ce soit, empêche le roi de sortir.

— Dussé-je mettre le feu à l'hôtel, vos ordres seront exécutés.

D'Altenay, par un détour, gagna les salles de réception.

Là, une dizaine de gentilshommes attendaient assis sur les coussins de pourpre et de soie.

Parmi eux, se trouvaient le duc d'Alençon, Henri de Navarre, Condé, en un mot les principaux affidés de la conspiration tendant, cette nuit là, à l'enlèvement du roi-monarque.

A la vue du chancelier, le duc d'Alençon se leva.

Puis, montrant à l'amphytrion les gentilshommes qui l'entouraient:

— Nous sommes exacts au rendez-vous, dit-il.

— C'est vrai, monseigneur, répondit d'Altenay, avec un fin sourire.

— Il ne s'agit plus que de trouver le prétexte pour amener, seul, Charles IX parmi nous.

— Là est toute la fortune de notre entreprise, ajouta Henri de Navarre.

La suite au prochain numéro.

Huitième. — 1 Albert; 2 Poissac.
Classe préparatoire.
Première division.
Lecture. — 1 Peyrissac; 2 Verdier.
Deuxième division.
Lecture. — 1 Brugalières; 2 Amadien.
Troisième division.
Lecture. — 1 Darquier; 2 Martefond.
Enseignement secondaire spécial.
Troisième année.
Histoire. — 1 Durupt; 2 Rozières.
Deuxième année.
Histoire. — 1 Bousquet; 2 Andrieu.
Première année.
Comptabilité. — 1 Bouyues; 2 Boussuge.
Année préparatoire.
Histoire. — 1 David; 2 Constans.
Le Procureur, RICHAUD

Le Concert donné dimanche dernier par l'Orphéon a été ce qu'ils sont tous, très satisfaisant. Nous ne ferons pas un éloge exagéré de ces jeunes gens que l'étude familiarise de plus en plus avec la musique et qui étonnent par leur assurance et souvent nous aimons à le dire, par la beauté de leurs voix. Les chants se sont donc succédés aux applaudissements du nombreux auditoire et certain quator de la cavatine de la Juive a été fort remarqué. La partie comique est toujours parfaitement tenue par M. Millierat.
Nous voudrions cependant, comme nous l'avons déjà dit dans ce journal, que l'Orphéon fit appel à tous les amateurs étrangers à la Société, et donnât avec leur aide, un peu plus de variété à ses soirées musicales. Notre cité est plus riche qu'on ne le croit en natures réellement artistiques; nous connaissons des jeunes gens, au dehors sombre et froid, qui possèdent la fibre comique dans ce qu'elle a de plus désopilant, vrais artistes, je vous assure; et qui répondraient certainement à la première demande.
Les solistes ont bravement payé de leurs personnes: MM. Pagès, Rollés, Pezet, Hérel, possèdent des voix charmantes que plus d'un théâtre envierait.
Il est impossible de dire la chansonnette avec plus de finesse, de mesure et d'esprit que M. V...; cet intéressant anonyme qui se dérobe aux rappels de l'auditoire avec une modestie qui sied à son talent.
En somme Concert fort agréable; comme nous en voudrions souvent à notre théâtre, ne fusse que pour le plaisir des yeux...
R***

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
du 4 décembre 1869.
Décès
Bru (Thérésine), à Labarre. — Volmar (Léon), rue Saint-André. — Colonges (Emile), rue des Augustins. — Jordanet (Marc-Henri), à Laparra. — Rouquet (Albert-Jean), rue du Portail-au-Vent.
Naissances
Andral (Jean-Célestin), 48 ans, né à Cahors, rue Copical. — Fontanel (Pierre), cultivateur, 43 ans, né à Cahors, rue Saint-Barthélemy. — Monteils (Josephine-Catherine), 57 ans, épouse Boy, née à Cahors, rue Fondue-Basse.
Pour la chronique locale: A. Layrou.

Variétés
SAINTE-BEUVE
(de l'Académie française)
Esquisse de sa carrière et de son rôle littéraire. (1)
IV
La révolution de 1830 avait déposé, sous des apparences qu'elle s'efforçait de rendre rassurantes, les germes les plus dissolvants et les plus dangereuses illusions. Issue d'une coalition de rancunes, d'ambitions et d'intérêts transitoires, elle tendait après coup à s'ériger en système, à justifier l'absence ou la violation des principes par la théorie de l'avènement des classes moyennes auxquelles elle s'identifiait, à se créer enfin, dans la commotion même qu'elle venait de donner aux idées, des raisons spécieuses et des complexités ardentes.
Le triomphe du Rationalisme dans toutes les directions et sous toutes les formes philosophiques, littéraires, politiques et même religieuses, tels étaient le prétexte et le mot d'ordre sonore des vainqueurs. A la souveraineté populaire, si mal définie, contenue à grand-peine sur la voie des excès matériels, correspondait une sorte d'émeute intellectuelle, un pêle-mêle, un débordement d'utopies, de passions et d'idées subversives.
Pendant que le panthéisme anti-chrétien prenait pied jusque dans l'enseignement officiel, comme développement logique des doctrines éclectiques, pendant que le beau mouvement littéraire des précédentes années allait s'exagérer, s'insurgeant, se convulsant de plus en plus au théâtre et dans les romans, la sphère morale et religieuse était livrée aux plus étranges expériences, aux plus tristes, aux plus bizarres profanations. De toutes parts se levaient les

révélateurs, les prétentieux idéologues, les fondateurs de sectes nouvelles. Entre ces derniers, les Simonien se distinguaient, par la singularité de leurs prédications, de leurs théories et de leurs costumes, par l'audace et l'activité de leur prosélytisme. Le Globe, mis à leur disposition par M. Pierre Leroux, son propriétaire, servait d'organe à leurs conceptions, à leurs polémiques aventureuses. Sainte-Beuve continuait sa collaboration à ce journal, ainsi que Lermier. Celui-ci qui, sur ses derniers jours, devait se réconcilier avec la vérité catholique et mourir en paix avec l'Eglise, exposait alors dans ses études de philosophie de l'histoire et du droit, des tendances idéalistes et panthéistiques. Quoique partagé, comme nous l'avons vu, entre ses propensions premières et des préoccupations moins incrédules, l'auteur des Consolations, de poète redevenu critique, n'en sacrifiait pas moins à la mode au jour, un langage de la secte. C'est ainsi qu'il invitait ses amis, les romantiques à « sortir de l'art pur, à rayonner de plus en plus le sentiment de l'humanité progressive. »
Mais cette phraséologie-là devait bientôt faire place chez les habiles promoteurs « de la femme libre et de la réhabilitation de la chair, » à des formules industrielles destinées à une étonnante fortune, à exercer un jour une influence inattendue sur le régime économique du pays.
A la même époque, Sainte-Beuve révélait, successivement dans la Revue de Paris et dans la Revue des Deux-Mondes sa brillante spécialité de biographe ou mieux de peintre littéraire devenue son titre de notoriété le plus heureux et le plus général. Ses premiers portraits furent le reflet de ses premières admirations de droite et de gauche. C'est ainsi qu'il salue avec une sympathie vraiment émue et triomphante la belle inspiration, le légitime succès des Feuilles d'automne tandis qu'il décrit languement en prose et en vers, mais avec une nuance de goût moins relevé et de conviction moins assurée, les mérites du chansonnier célèbre, de l'auteur du Dieu des bonnes gens et des Souvenirs du peuple. En même temps qu'il rend toute justice à ce qu'il paie sans réserve un égal tribut d'éloges aux deux génies initiateurs de la poésie et de l'idée chrétienne dans la littérature nouvelle, il ne perd pas de vue son Diderot qu'il dépeint grands traits, mais en le transfigurant un peu, dans le National de Carrel; puis il étudie minutieusement et avec une sorte de culte, l'œuvre panthéiste et chagrine de Sénancour, cet Oberman luxuriant et stérile qui lui dut en grande partie sa réputation.
Enfin il passe avec armes et bagages du camp du National à celui de l'Avenir, de Béranger à Lamennais, — à Lamennais encore austère, orthodoxe et fidèle et qu'il toue avec la même ferveur d'enthousiasme, précisément à cause de son orthodoxie et de son austérité.
« Qu'ils sont rares, s'écrie-t-il, ceux qui, dans l'ordre de la pensée, se fixent à temps, et adhèrent sans réserve à la vérité reconnue par eux perpétuelle, universelle et sainte. Qui, non contents de la reconnaître, s'y emploient tout entiers, y versent leurs facultés, leurs dons naturels... Qui deviennent ici-bas une volonté humble et forte, croyante et active, une volonté animant de son unité souveraine la doctrine, les affections et les mœurs, véritables hommes selon l'esprit; sublimes et encourageants modèles ! » (1)
De ces modèles, ou de celui qu'il prenait alors pour tel, Sainte-Beuve fut, à un moment donné le zéléur attentif, presque l'un des disciples. Il fréquenta son groupe de fidèles amis que retenaient auprès de l'auteur des Paroles d'un croyant, l'affection, l'admiration, et de plus l'espérance de retenir leur maître sur la pente fatale où ils le voyaient engagé. Resté le dernier à gémir, à prier, à espérer, l'abbé Gerbet, par la douceur de son âme et sa lucidité d'esprit maintenait encore une sorte d'atmosphère chrétienne autour de l'archange révolté. Sainte-Beuve ressentait pour le jeune prêtre un vif attrait et le secondait de son mieux avec sa plume insinuante et son autorité croissante de critique impartial.
Il est curieux d'étudier aujourd'hui, à propos d'autres revirements tout aussi tranchés cette tactique habile et sérieuse, Sainte-Beuve commençant par faire dans la vie et dans l'œuvre de M. de La Mennais la part si glorieuse due à l'Essai sur l'indifférence; puis il rappelle sa brillante polémique dans le Conservateur, ses principes orthodoxes et légitimistes non moins décidés dans son beau livre des Progrès de la Révolution. Il mettait sur le compte du rôle militant qu'il avait pris, quelques emportements de caractère et quelques violences de style, louait avec une intention visible son inflexibilité dogmatique et politique; il le représentait tenant tête à la fois aux incrédules, aux éclectiques, aux gallicans, il cite de lui ces paroles significatives sur Tertullien et sur le janséniste Arnauld, dont il allait lui-même dépasser si vite et si fort l'apre indocilité: « Tous deux d'un caractère ardent, opiniâtre, tous deux pleins de génie, tous deux ayant rendu à la religion d'éminents services, ils se laissèrent entraîner (qui le croirait dans de si grands hommes ?) à la fougue d'une imagination qui oubliait tout. » (2)

Arrivant en présence de l'attitude si différente de Lamennais depuis 1830, de son aventureuse campagne à la tête du journal l'Avenir, il refuse encore d'y voir une rupture avec un

(1) Voir le numéro du 24 novembre 1869.
Erfurt, à l'avant-dernière colonne, lisez AME au lieu de ABE. Pour systématiquement au lieu de ton, et à la dernière, CHAIR au lieu de CHAIRE, LAMBEAUX au lieu de LOURBEAUX, VOIE au lieu de VOIX, et PRÉSENTIR au lieu de PRÉSENTER.
(2) Portraits contemporains, T. 1er p. 436.
(3) Réflexions sur l'état de l'Eglise.

tel passé et préfère y voir tout simplement l'idée d'une régénération religieuse à l'aide de la liberté, d'une sorte de prédication nouvelle tendante à réveiller, à spiritualiser, à christianiser le monde. « Il n'y avait pas là, ajoute-t-il, de solution de continuité à proprement parler; la rupture n'était que dans l'ordre humain et secondaire: la foi faisait pont sur l'abîme, la ruine était aux pieds; mais le labarum au ciel brillait toujours. Que cette nuance, chez l'abbé de Lamennais, nous parut belle! C'est alors que nous l'avons connu et aimé.
Il y avait émotion à suivre jusque dans ses infractions partielles ce Savonarole de nos jours, à écouter ses menaces pleines de prières et ses invectives mêlées d'un zèle tendre...
Mais il vient un moment où la menace et l'invective retentissent seules à l'oreille de l'Eglise affligée, où les Paroles d'un croyant, sous forme apocalyptique et les affaires de Rome avec une obstination aigre-douce trahissent le vol-face hautain et la déflection inséparable. Obligé de se rendre à l'évidence devant un éclat aussi prolongé, de faire enfin son deuil de ce qu'il appelle les débris du Lamennais chrétien. « — Sainte-Beuve accuse éloquentement l'influence comme atmosphérique du siècle qui, en deux ou trois années, a rongé et pénétré cette trempe si forte, et l'a oxydée si profondément. » C'est à cette provocation incessante et flatteuse des passions, des variations contemporaines qu'il demande compte de cette radicale et déplorable transformation. — Le critique d'abord qui, comme nous le verrons bientôt, était plongé dans l'atmosphère chrétienne de Port Royal est dans l'étude fortifiante de Pascal, ne pouvait concevoir ce travail délétère de l'esprit du siècle, sur les plus belles intelligences. Il le déplorait chez Lamartine, chez Victor Hugo, se demandant tristement si ce n'était pas plutôt chute que progrès qu'il fallait appeler chaque variation nouvelle; et il revenait avec insistence, à celle de M. de Lamennais comme ayant servi de fatal encouragement aux autres.
Ce qui a choqué en lui, on se le permet plus ou moins en s'en applaudissant. Dans la sphère religieuse et philosophique, il lui est arrivé de tomber précisément comme hier tel illustre qui le plaignait est tombé dans l'enceinte parlementaire... (1) Cette dernière et piquante allusion eût pu lui être appliquée par quelque malin auditeur par sa triste harangue au Sénat en justification des excès matérialistes. Mais pouvait-on s'attendre qu'il tomberait lui-même dans un aveuglement de ce genre, après l'avoir prévu et signalé d'un œil si clairvoyant.
(1) Portraits.

LA NATIONALE
(Ancienne Compagnie) Royale,
COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE
Garantie 90 millions
Augmentation du revenu par la rente viagère — Constitution immédiate d'un patrimoine par l'assurance en cas de décès.
Participation aux bénéfices de la Compagnie.
Prospectus et renseignements au siège de l'Administration, à Paris, rue de Grammont, et à Cahors, chez M. Francès.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FORESTIÈRE.
La souscription aux 20,000 actions de la Société générale Forestière a été parfaitement accueillie à Paris et dans les départements, où elle reste d'ailleurs ouverte jusqu'au 10 décembre.
Ce qui fait surtout la force et contribue le plus au succès complet de cette nouvelle institution financière, c'est que tout en répondant à un intérêt d'utilité publique, elle assure à ses actionnaires des bénéfices qui, au premier abord, peuvent paraître bien considérables, mais qui se trouvent cependant être tout-à-fait justifiés quand on réfléchit à la variété des opérations que peut entreprendre la Société générale Forestière, soit en sylviculture et affaires commerciales, soit en affaires de crédit.
On est alors amené à reconnaître que tous les bénéfices prévus sont indiscutables, et que de plus ils sont les légitimes rémunérations d'importants et nombreux services à rendre aux propriétaires forestiers et négociants en bois.

LA CHASSE ILLUSTRÉE
ET LA VIE A LA CAMPAGNE.
Nos lecteurs apprendront sans doute avec plaisir que la Vie à la Campagne vient de se fonder dans la Chasse illustrée, sous la haute direction de M. le vicomte de Dax, dont les Conseils aux chasseurs et les Soins à donner aux chiens ont été et sont toujours si remarquables. La Chasse illustrée a, en conséquence, ajouté à son titre celui de et la Vie à la Campagne. Le grand succès de ce journal, le meilleur marché et le plus répandu de tous les journaux de chasse, de pêche et de sport, lui permet d'améliorer chaque jour et sa rédaction, composée de nos meilleurs écrivains, et ses illustrations exécutées par les premiers artistes de Paris.
La Chasse illustrée et la Vie à la Campagne

ALMANACH
En vente à la même librairie l'Almanach de la Chasse illustrée, magnifiquement illustré, avec le Carnet du chasseur et du pêcheur.
Prix: 1 franc, en timbres-poste.
ALBUM
Vient d'être mis en vente, par la maison Didot, le splendide Album de la Chasse illustrée, composé de 40 magnifiques gravures sur papier chine.
Ce sera un des plus beaux cadeaux d'étrangers pour l'année 1870. Prix: 20 francs.

L'AVENIR NATIONAL, grand Journal quotidien politique, littéraire, scientifique et commercial, dont le succès a été si rapide, est maintenant dans sa quatrième année. Il a pour rédacteur et chef M. A. PEYRAT, et pour collaborateurs MM. Frédéric MORIN, Etienne ARAGO, Ad. GAFFE, J.-E. HORN, Jules MATHIAS, D'ORNANT, A. DESONNAZ, E. SEINGUERLET, Amédée GUILLEMIN, Georges POUCHET, Henry FOURQUIER, Ed. FUTHOD, A. DREO, E. de SONNIER, E. BARRAS, L. COULON, E. ROUSSET.
L'avenir national a des correspondants particuliers à Londres, Florence, Bruxelles, La Haye, Genève, Dresde, Vienne, Berlin, Madrid, New-York, Rio-Janeiro. Il reçoit de ces correspondants des lettres et des télégrammes spéciaux.
L'avenir national contient chaque jour un Bulletin de la Bourse et un Tableau de toutes les valeurs cotées, ainsi qu'une Revue commerciale, industrielle et agricole, contenant les cours exacts des marchés, et la plus complète de tous les journaux.
L'avenir national publie chaque semaine une Revue des théâtres par M. Etienne Arago, et une Revue hebdomadaire par M. Henry Fourquier, et chaque quinzaine un Feuilleton scientifique: par MM. Amédée GUILLEMIN (Sciences physiques), Georges POUCHET (Sciences naturelles), et une Variété littéraire, par M. Frédéric MORIN.
On s'abonne à Paris, 24, rue du Bouloi, et dans les départements, chez tous les libraires, et dans les bureaux de poste. — Le prix de l'abonnement pour les départements est de 64 fr. par an; 32 fr. pour six mois; 26 fr. par trimestre, et 5 fr. 50 pour un mois.

COMPAGNIE ANONYME
DU
CHEMIN DE FER D'INTERET LOCAL
DE
BORDEAUX A LA SAUVE
(GIRONDE)
Siège social, à Paris, 31, rue du Bac.
Concession du 10 octobre 1868.
Capital social 800,000 fr.
Subvention de l'Etat et du Département 2,000,000
Capital de garantie 2,800,000 fr.

Emission de 8,000 obligations de 500 francs, REMBOURSABLES PAR TIRAGES, EN 60 ANNÉES Rapportant 15 fr. d'intérêt annuel, payables par moitié, le 1er janvier et le 1er juillet.
Jouissance du 1er janvier 1870.
Ces obligations sont émises à la volonté des souscripteurs:
A 282 fr. 50 payables en souscrivant, contre remise immédiate des titres définitifs;
Ou:
A 285 fr., avec faculté de libérer en plusieurs versements, savoir:
85 fr. en souscrivant (contre remise du récépissé provisoire).
100 — au 15 janvier 1870.
100 — au 1er mars 1870 (contre remise du titre définitif).
285 fr. en total.
Adresser les souscriptions à tous les banquiers et agents de change de tous les départements.
AVANT LE 15 DÉCEMBRE.

Nous prions les Abonnés à échéance d'acquitter le montant de leur abonnement par un mandat sur la poste à notre adresse.
Nos Traités suivront de huit jours cet Avis.
A. LAYROU.

CHEMIN DE FER
D'ORLÉANS A ROUEN
SECTION D'ORLÉANS A DREUX
ÉMISSION
De 44,000 Obligations
Le Chemin de fer d'Orléans à Rouen bien que classé parmi les Chemins d'intérêt local, et jouissant par conséquent du privilège que lui donne cette situation comme économie d'établissement et d'exploitation, doit, en réalité, être considéré comme une des plus productives parmi les lignes secondaires françaises.
Il n'est, en effet, qu'une importante section du Chemin de fer de grande ceinture qui doit envelopper Paris et les départements limitrophes à un rayon de 100 kilomètres passant à Rouen, Amiens, Laon, Reims, Châlons, Troyes, Sens, Orléans, Chartres, Evreux, Louviers et Elbeuf.
La ligne d'Orléans à Dreux formera une section de 120 kilomètres environ, dans cet ensemble de 1000 kilomètres, dont la plus grande partie est déjà construite et le reste en voie de construction ou concédé.
Un contrat à forfait a été fait avec des entrepreneurs responsables, pour l'établissement complet de la ligne, à raison de 150,000 fr. par kilomètre et compris les intérêts et frais généraux pendant la construction, ce qui met la Compagnie à l'abri de toute espèce d'aléa.
Ce forfait nécessite une dépense d'environ 18 millions à laquelle on fera face par:
le capital-action entièrement souscrit de fr. 4.000.000
la subvention départementale de 2.475.000
la subvention à la charge de l'Etat 1.237.500
une émission d'Obligations pour une somme de .. 11.000.000
18.712.500
Ce qui laissera un excédant de ressource pour faire face à toutes les dépenses imprévues.
Les recettes brutes du Chemin de fer sont estimées à un minimum de fr. 16,000 par kilomètre, si on en retranche les frais d'exploitation à raison de fr. 8,000, il reste un excédant de fr. 8,000 par kilomètre, tandis que fr. 6,000 par kilomètre suffisent pour couvrir les intérêts et l'amortissement des Obligations.
Les Obligations à émettre se trouvent donc parfaitement garanties.
Les Actions et Obligations seront cotées à la Bourse de Paris.
Les coupons des Obligations et les obligations sorties au tirage seront payés à Paris; ils seront également payés dans les gares de la ligne, aussitôt que le Chemin sera en exploitation.
Pour le Conseil d'Administration de la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans à Rouen,
L'Administrateur délégué, Le Président,
VICOMTE DE VILLERMONT. Comte A. DE DANRÉMONT
CONDITIONS
DE LA
SOUSCRIPTION PUBLIQUE
44,000 Obligations du Chemin de fer d'Orléans à Rouen (section d'Orléans à Dreux), sont mises à la disposition du public, au prix de fr. 290.
Elles rapportent 15 fr. par an, payables par semestre, les 1er Janvier et 1er Juillet, et sont remboursables à 500 fr. en 99 ans.
On verse en souscrivant..... Fr. 25
A la répartition..... 65
Le 1er Mars..... 100
Le 1er Mai..... 100
TOTAL à verser... Fr. 290
contre remise d'une Obligation avec jouissance, à partir du 1er janvier 1870.
Les souscripteurs pourront anticiper les deux derniers versements avec bonification d'un escompte de 5 %, ce qui remonte le prix de l'Obligation à fr. 287, 50 au 1er janvier.
Les versements en retard sont passibles d'une retenue à raison de 5 % l'an.
MM. Emile ERLANGER et C', Banquiers, 20, rue Taibout, à Paris, sont chargés de recevoir les souscriptions, les 9, 10 et 11 décembre courant, de 10 heures à 4 heures.
On peut également souscrire en versant au crédit de MM. Emile ERLANGER et C', dans les succursales de la Banque de France, ou par lettres chargées, contenant le montant du premier versement en billets de Banque, chèques, ou mandats sur Paris.

Les souscriptions seront réduites proportionnellement aux demandes, si elle excèdent les 44,000 Obligations.

Des prospectus détaillés sont tenus à la disposition du public dans les bureaux de souscription.

Annonces Judiciaires.

ÉTUDE

de G. DUSSEY, avoué près le Tribunal civil de Figeac (Place-Basse).

VENTE

Autorité de Justice

EXTRAIT

Saisie-Immobilière

Par procès-verbal de FRÉJAVILLE, huissier à Cahors, du trente septembre mil huit cent soixante-neuf, visé conformément à la loi, enregistré et transcrit avec l'exploit de dénonciation au bureau des hypothèques de Figeac, le quatre octobre mil huit cent soixante-neuf, le sieur Louis DELMAS, cadet, négociant, domicilié à Carcassonne, a fait procéder à la saisie immobilière des biens immeubles ci-après désignés.

A l'encontre du sieur Guillaume-Auguste BRUSTEAU, aubergiste et limonadier, domicilié à Cahors.

DÉSIGNATION

1° Une Maison où le sieur Brusteau tient un hôtel et un café, composée d'un rez-de-chaussée avec cave au-dessous et d'un premier étage avec galetas au-dessus. Au midi, donnant sur la route départementale numéro 7, elle a six fenêtres au premier étage, quatre fenêtres au rez-de-chaussée,

une porte d'entrée et un portail pour pénétrer dans la pièce qui sert de café. Au pignon du côté du couchant sont pratiquées quatre fenêtres ayant vue sur un petit patus public, dont deux au rez-de-chaussée et deux au premier étage. Au nord-ouest ce pignon est à angle coupé dans lequel est pratiquée une fenêtre au premier étage et un jour de souffrance grillé au rez-de-chaussée. Du côté du nord, donnant sur la cour et un hangard adossé à la maison, se trouvent six fenêtres dont quatre au premier et deux au rez-de-chaussée, plus une porte correspondant à la porte d'entrée sus-mentionnée. Dans le pignon donnant au levant est pratiquée une grande ouverture pour éclairer le galetas.

Cette maison est bâtie en pierres et couverte en tuiles creuses.

2° Un petit Hangard attenant à la maison du côté du nord, aux abords du chemin de grande communication numéro 17, de Cahors à Marcillac. Sous ce hangard, qui est couvert en tuiles creuses, se trouvent un compartiment servant de laboratoire et, du côté de la cour, un puits pourvu d'une pompe.

3° Une Ecurie ou Remise placée au pignon de la maison ci-dessus, ayant une porte cochère avec une grande ouverture au-dessus, le tout ayant vue sur la route départementale numéro 7, de Cahors à Figeac. Une autre ouverture donnant jour au grenier à foin, se trouve pratiquée au mur du côté de l'Est.

Ce bâtiment est construit en pierres et couvert en tuiles creuses; il a un portail pour communiquer avec la cour.

4° Un autre Bâtiment appelé le Hangard, contigu à l'écurie, ayant, à l'est, une porte d'entrée au rez-de-chaussée et une ouverture donnant jour à l'étage au-dessus au grenier à foin. Ce hangard, construit aussi en pierres et couvert en tuiles creuses, communique avec la cour dont il sera parlé ci-après.

5° Une petite Etable à cochons attenante audit hangard, du côté de l'Est; elle est construite en pierres et couverte en tuiles creuses et a une porte extérieure au midi.

6° Une cour attenante aux deux hangards ci-dessus désignés et à ladite maison; elle est clôturée par un mur et a un passage muni d'une claire-voie.

Ces biens immeubles sont situés à Cahors,

arrondissement de Figeac, département du Lot. Ils occupent, dans leur ensemble, une superficie d'environ quatre ares, quarante-cinq centiares et sont portés à la matrice cadastrale de cette commune, section D, numéros 1085, 1088, 1088, 1086, 1086 et 1087, première classe pour un revenu de soixante-huit francs, quatre-vingt-onze centimes.

MISE A PRIX

Ces immeubles seront vendus en bloc sur la mise à prix de TROIS MILLE FRANCS. L'adjudication aura lieu à l'audience des criées du tribunal civil de Figeac, au palais de justice, à Figeac, rue du Griffoul, le VENDREDI SEPT JANVIER mil huit cent soixante-dix, à neuf heures du matin, jour et heure fixés par le jugement dudit tribunal du dix-neuf novembre mil huit cent soixante-neuf qui a donné acte de la publication du cahier des charges.

Il est déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

M^e GABRIEL DUSSEY, avoué, demeurant à Figeac, Place-Basse, occupe pour le poursuivant.

Certifié véritable, G. DUSSEY, avoué.

Annonces Administratives

DÉPARTEMENT DU LOT

Arrondissement de Cahors

Commune de St-Cernin

Publication du plan parcellaire.

Chemin vicinal ordinaire de deuxième classe, numéro 2, de St-Cernin à St-Martin-des-Vers.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1841.

Avis au Public

Le Maire de la commune de Saint-Cernin

donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire de deuxième classe, numéro 2, de St-Cernin à St-Martin-des-Vers présenté par Monsieur l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du trois mai mil huit cent quarante-un sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui au Secrétariat de la mairie, et qu'il y restera pendant huit jours au moins, du huit au quinze décembre courant inclusivement, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan sans déplacement, pendant le délai de la publication, et les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la mairie de Saint-Cernin, le huit décembre mil huit cent soixante-neuf.

Le Maire, Signé : CAMBRES.

DÉPARTEMENT DU LOT

Arrondissement de Cahors

Commune de Berganty

Publication du Plan parcellaire.

Chemin vicinal ordinaire de deuxième classe, numéro 4, de Berganty à Cœcoets.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1841.

Avis au Public

Le Maire de la commune de Berganty donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire de deuxième classe, numéro 4, de Berganty à Cœcoets présenté par Monsieur l'Agent-Voyer

en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du trois mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui, au secrétariat de la mairie et qu'il y restera pendant huit jours au moins, du huit au quinze décembre courant inclusivement, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication. Les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la mairie.

Fait à la mairie de Berganty, le huit décembre mil huit cent soixante-neuf.

Le Maire, Signé : MIQUEL.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Étude de M^e Lagraville, avoué à Gourdon.

La dame Marguerite Gardet, a été déclarée séparée de biens d'avec son mari F. Vilatte, par jugement du tribunal de Gourdon en date du 30 novembre.

Étude de M^e Dambert, avoué à Gourdon.

La dame Anne-Julie Mespoulet, a été déclarée séparée de biens d'avec son mari J. Gourst, par jugement du tribunal de Gourdon en date du 24 novembre.

Étude de M^e Maturé, avoué à Gourdon.

Le 26 décembre 1869, à dix heures du matin, en l'étude de M^e Cayrel, notaire à Caniac, aura lieu la vente des immeubles appartenant à J. Roumeoux, épouse Sindou.

Mise à prix 2,000 fr.

(Extrait du *Gourdonnais* du 2 décembre)

Pour tous les extraits et articles non signés: A. Layton.



SERVICES A VOLONTÉ



FERRAN et C^{ie}, Café de la Promenade

Le Sieur FERRAN et C^{ie}, préviennent le Public, qu'à partir du 10 Juillet, ils tiendront à sa disposition, un Service de voitures complet : Calèches, Omnibus, Phaëtons, Breaks, etc., etc. Élegance et confort. — Prix modérés.

USINE HYDRAULIQUE DE NOISIEL, PRÈS PARIS POUR LA FABRICATION SPÉCIALE DU CHOCOLAT DE QUALITÉ SUPÉRIEURE CHOCOLAT-MENIER

L'usine de Noisiel, spécialement destinée à la fabrication du Chocolat, est la plus considérable. Située dans la riante vallée de la Marne, sur l'emplacement d'un moulin historique, qui date du roi Louis-le-Gros, elle répond parfaitement à sa destination. De nombreux et très habiles ouvriers sont aidés par de puissantes machines hydrauliques et à vapeur qui permettent d'opérer avec la plus rigoureuse propreté et la plus grande économie de main d'œuvre, ce qui explique à la fois et l'excellence des produits de cet établissement modèle et le bon marché auquel ils sont livrés à la consommation.

Il faudrait avoir la place pour décrire, suivant les pittoresques expressions de M. Cerber de Medelsheim, dans sa curieuse monographie: du CACAO et CHOCOLAT, le soin, la propreté excessive qui président à ces opérations, qui, presque toutes, se font d'une manière automatique, à l'aide des plus curieuses machines, des outils les plus nouveaux, les plus ingénieux. L'œil suit avec surprise le mouvement de cette pâte qui monte, descend, parcourt les étages, se mélange, se divise, s'étale, se perd, se retrouve toute seule, pour ainsi dire, sans qu'on aperçoive la main de l'homme, qui ne se révèle que par son génie.

Industriel hors ligne, M. MENIER ne s'est pas contenté d'être seulement fabricant, mais encore il s'est fait planteur, armateur, importateur et exportateur à la fois, ne voulant rester étranger à aucune des opérations concernant l'industrie à laquelle est attaché l'honneur de sa maison.

Des terrains immenses ont été achetés au centre de la meilleure production des cacaos, sur les bords du lac de Nicaragua, un homme habile, M. SCHIFFMANN, a été mis à la tête d'une vaste plantation de cacaoyers: au Valle-Menier. La culture se fait dans les meilleures conditions indiquées par la science et par la pratique, de sorte que l'on peut désormais compter sur une production régulière, abondante, de fruits excellents.

Le cacao qui sert au chocolat fabriqué à l'usine de Noisiel est donc en partie récolté sur les propriétés de M. Menier, transporté par ses navires, conduit à la fabrique par ses voitures; il est trituré, manipulé, transformé sous ses yeux et sort de ses magasins pour aller dans le monde entier satisfaire au goût du plus humble comme du plus riche, revêtu de sa marque de fabrique qui, en indiquant la provenance et le prix, garantit la qualité pure de tout mélange suspect.

Les jurys de toutes les Expositions françaises et étrangères ont reconnu la supériorité du Chocolat Menier par premières récompenses; ainsi si le succès est-il arrivé à ce point que de 919,156 kilogrammes que fabriquaient en 1858 l'usine de Noisiel, la production va atteindre en 1869, l'énorme quantité de 4 millions de kilogrammes. C'est près du tiers de toute la consommation du pays. Des droits douane payés par la Maison Menier pour la fabrication du Chocolat (sucre et cacao) représentent environ 3,000 par jour, soit non loin de 1,800,000 fr. pour l'année.

PÂTE ET SIROP DE BERTHÉ A LA CODÉINE

Aucun médicament ne calme plus sûrement les toux opiniâtres de la Grippe, du Catarrhe, de la Coqueluche, de la Bronchite, de la Phthisie, et toutes les irritations de poitrine. Dépôt à Paris, Pharmacie du Louvre, 131, rue St-Honoré, et dans toutes les Pharmacies.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODÉRÉS.

SERVICE

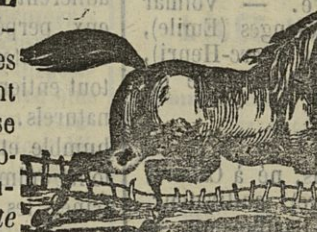
DE CAHORS A ASSIER.

Départ de Cahors : 4 h. 41 h. du soir. Départ d'Assier : 1 h. après-midi; Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

Le Sieur Raymond fait également le service des Dépêches de Cahors à Montauban, et prend les Voyageurs à des prix modérés. Départ de Cahors, tous les soirs, 10 heures.

POSTE AUX CHEVAUX

ANDRAL Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volonté, qu'elles trouveront chez lui, Poste aux chevaux, Gallérii Audoury, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.



Ouate anti-rhumatismale du Dr Pattison

Soulagement immédiat et guérison complète de la Goutte et Rhumatismes de toutes sortes, mal aux dents, lombagos, irritations de poitrine, maux de gorge, etc. En rouleau de 2 fr. et de 1 fr., chez L. HUBERT, pharmacien, rue Montorgueil, 51, dépôt général à Paris, et chez M. J. Duc, pharmacien à Cahors.



CAFÉ DES GOURMETS

Le Café des Gourmets est un choix des meilleurs cafés des îles, exclusivement composé des espèces les plus belles et les plus délicates, garanti exempt de tout mélange.

Les soins exceptionnels qui ont présidé au choix du Café des Gourmets en font un produit d'élite, d'une supériorité qui défie toute comparaison.

Il n'a rien de commun avec les produits du commerce, qui ne sont, pour la plupart, que des mélanges de chicorée ou d'autres substances indigènes analogues. Il n'est pas seulement le MEILLEUR DES CAFÉS, il est, en outre, par son prix et par sa qualité, le plus ÉCONOMIQUE.

Le Café des Gourmets n'a plus besoin d'éloges: déjà le jury de l'Exposition universelle de Londres lui avait décerné la MÉDAILLE D'HONNEUR, en 1862, et sa supériorité vient d'être à nouveau proclamée par DEUX MÉDAILLES dont seul il a été honoré à l'Exposition universelle de Paris 1867.

La fraude n'a pas manqué d'exercer sa coupable industrie sur un produit aussi justement apprécié que le Café des Gourmets, ni de produire des contrefaçons: les consommateurs doivent exiger sur les boîtes la signature des producteurs, ci-contre.

La consommation du Café des Gourmets, qui, en 1861, avait été de 1,810,230 kil., a été de 1,920,600 kil. en 1865 et de plus de 2,500,000 kil. en 1866; ce qui donne, à 80 tasses par 1/2 kil., 400,000,000 de tasses.

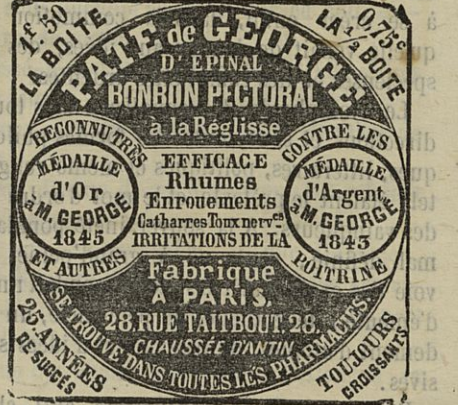
LES CHOCOLATS

Et le Tapioca des Gourmets préparés par MM. TREBUCCIN FRÈRES, dans leur usine de la rue de Lagny, 48 et 50, sont de qualité supérieure. Ils se trouvent, comme leur Café, dans toutes les villes de France et de l'Étranger, chez les principaux commerçants. Se trouve dans toutes les bonnes maisons d'épicerie et marchands de comestibles.

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE

GUÉRIT les Rhumes, Gripes, Crampes et Fatigues d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmacies.

Cahors chez M. M. Vinet, pharmacien



A VENDRE

EN BLOC OU A PARCELLES Sur Terrain de Construction situé sur l'avenue de la gare, à Cahors. S'adresser à M. Labro, boulanger, rue Fénelon.

Certifié par l'imprimeur-Gérant sousigné. Cahors, 1869.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre Le MAIRE,